

Le p'tit lien n° 119 - Décembre 2021

Le p'tit lien

Magazine d'information de la Ville de Kembs

www.kembs.alsace • mairie@kembs.alsace



Agenda

Sous réserve de l'évolution
de la situation sanitaire

Janvier

Samedi 8

Vœux du Maire **ANNULÉ**

Salle polyvalente

Dimanche 9

Concert du Nouvel An

Espace Rhénan

Samedi 15

Crémation des sapins

Pré entre la Mairie et l'Espace Rhénan

Samedi 22 et dimanche 23

Exposition pigeons club

Salle polyvalente

Samedi 29 et dimanche 30

Marché aux puces (Judo Club) **ANNULÉ**

Salle polyvalente

Février

Vendredi 4

Don du sang

Salle polyvalente

Vendredi 4, samedi 5 et samedi 6

Théâtre Saint Fridolin

Espace Rhénan

Jeudi 10

Palmarès maisons fleuries

et illuminations de Noël

Espace Rhénan

Vendredi 11

Soirée des nouveaux arrivants

Espace Rhénan

Vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13

Tournoi futsal vétérans (FCPR)

Salle polyvalente

Samedi 19

Cavalcade et bal de carnaval

Salle polyvalente

Samedi 26 et dimanche 27

Exposition avicole

Groupe avicole des 3 Frontières

Salle polyvalente

Mémo

Fermeture de l'ALSH 1, 2, 3 Soleil

du lundi 20 décembre 2021

au dimanche 2 janvier 2022

Vacances scolaires

jusqu'au dimanche 2 janvier 2022

Permanence info énergie

mercredi 16 février en Mairie

Sommaire

3. L'édito
4. En bref / Le dicton
5. Délibérations du Conseil municipal
6. Les travaux
7. Le mot de la police
8. Culture : Espace Rhénan / Médiathèque
9. Autour du monde associatif
13. Nos écoles
14. Informations diverses
16. Nos jubilaires / Etat civil / Grands anniversaires



Le p'tit lien est édité par la Ville de Kembs

5 rue de Saint-Louis

☎ 03 89 48 37 08 ☎ 03 89 48 37 79

🌐 www.kembs.alsace ✉ communication@kembs.alsace

Responsables de la publication

Joël ROUDAIRE : Maire

Sandra DI PERSIO : Adjointe au Maire

Dépôt légal : 4^e trimestre 2021

Mise en page : WILDesign / Impression : AZ Imprimerie

Tirage : 2 900 exemplaires

L'édito



Le Maire, sur le terrain, pour ramener des chèvres échappées d'un éco-pâturage.

Bien chers Kembsoises et Kembsois,

Cette fin d'année ne verra pas le retour à la normalité.

Aborder ces fêtes avec la joie dans nos cœurs est bien le sentiment le plus important. Alors que tant d'événements ou de personnes pourraient nous diviser, être unis et profiter de moments conviviaux avec sa famille et les personnes que l'on apprécie est tellement essentiel.

La vie de la Commune, freinée par cette crise, avance tout de même, à son rythme. L'année a vu aboutir la réalisation de beaux projets. L'ouverture du City stade, lieu de rencontre et de pratique sportive de nos jeunes. La transformation d'un logement de fonction en une salle de classe supplémentaire à l'école Léonard de Vinci pour le confort des enfants.

La sécurité a été largement renforcée avec la révision totale de celle de nos églises, l'aménagement de la rue du Rhin, des parkings des écoles de Loechlé et du périscolaire. Bien sûr, elle perturbe parfois les habitudes de certains, mais elle est faite

dans l'intérêt général. Les premiers retours sont positifs et nous continuerons dans cette voie. Des mesures précises seront effectuées pour évaluer les résultats de ces changements et des réajustements seront mis en place si nécessaires.

Du côté des incivilités, nous travaillons toujours avec ardeur. Le Conseil municipal a voté à l'unanimité une verbalisation d'une amende de 1 000 € minimum pour tout contrevenant qui se débarrasse de ses déchets dans la nature ou sur la voie publique, quels qu'ils soient. Cette mesure, empruntée à la ville d'Obernai, fait déjà des émules, des communes voisines nous ont demandé conseil pour la mettre en place également.

Notre belle cité a aussi entamé très largement sa transition écologique avec notamment l'ouverture du groupe scolaire Tzama, très en lien avec la nature et l'aménagement de l'ancien stade de Loechlé en jardin pédagogique.

Nous avons également mené une opération de plantation d'arbres et de haies, grâce notamment à Odile BASLER, directrice de l'école primaire de Loechlé, accompagnée par son équipe d'enseignants et de Brice LALOY, Conseiller municipal et moteur très actif des associations écologistes de notre Commune entourés de leurs membres. Plus de 300 enfants ont pu participer à ces premiers gestes de reconnexion avec la nature. Ce fut pour moi un réel plaisir de constater la joie dans leurs yeux au milieu de ce balai de brouettes. Quel encouragement à continuer dans cette voie plus verte. Notre Commune, avec celle de Saverne et cinq autres en France, vient d'ailleurs d'être labellisée territoire d'expérimentation pour la transition écologique par une dizaine d'organisations nationales. Nos initiatives, en cours de développement, serviront d'exemple pour établir des stratégies nationales.

Parallèlement, l'urbanisation de notre village continue sa marche en avant, impulsée en partie par le souhait bien naturel de certains propriétaires de vendre leurs terrains avant l'entrée en vigueur de prochaines lois encore plus restrictives en matière d'extension urbaine. Cela peut paraître paradoxal avec le tournant écologique que nous avons pris, mais sachez que nous n'avons pas le pouvoir de freiner cela. Le maire n'exerce qu'un contrôle de la conformité des projets avec les règles d'urbanisme. Si une demande de permis de construction respecte ces règles, il ne peut légalement s'y opposer. Tout comme le droit de préemption qui peut se définir comme la faculté, accordée à une collectivité publique, d'acquérir, les biens mis en vente en vue de réaliser des opérations **d'intérêt général**. Il ne peut donc jamais être utilisé pour empêcher simplement un projet qui est conforme aux règles d'urbanisme.

Je vous remercie tous, associations, partenaires professionnels et personnels communaux pour les actions menées au cours de cette année si particulière. Je vous souhaite à tous de bien entamer l'année qui se présente. Prenez soin de vous et de vos familles. Ayez une pensée pour les plus démunis en faisant des dons dans nos associations caritatives.

Amicalement,
Joël ROUDAIRE



En bref

Collecte banque alimentaire

Nous remercions chaleureusement les nombreux donateurs qui ont participé à la collecte de la Banque Alimentaire qui s'est déroulée les 26 et 27 novembre dans le magasin ALDI.



Nous remercions également les bénévoles du Conseil des Sages, du Conseil Municipal des Jeunes ainsi que les membres du Conseil municipal qui ont encadré et assuré les permanences pour accueillir les clients, réceptionner et trier la marchandise.

Les dons permettront d'aider les familles les plus démunies du territoire.

Inscription sur les listes électorales

Nous vous rappelons que pour exercer votre droit de vote en 2022 vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale jusqu'au **vendredi 4 mars 2022 dernier délai pour les élections présidentielles** et le **vendredi 6 mai 2022 pour les élections législatives**, en ligne sur le site du service public ou en vous présentant à la Mairie muni d'une facture récente (EDF, GDF, Eau) et d'une pièce d'identité.

Votre déclaration d'arrivée dans la Commune de Kembs sera faite en même temps si cela n'a pas encore été fait. Il faudra donc vous munir de votre livret de famille si vous en avez un.

Recensement citoyen

J'ai 16 ans, je me fais recenser. Cette démarche est indispensable et vous donne des droits.

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui vous permet :

- d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

Ensuite, l'attestation de participation à la JDC ou une attestation de recensement provisoire "en instance de convocation" vous permet :

- d'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire
- de vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

Présentez-vous en Mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous faire recenser.



Déclarations arrivée / départ

Si vous changez de domicile (arrivée, départ, changement d'adresse dans la Commune), merci de prendre rendez-vous en Mairie dans les meilleurs délais pour le signaler.

En gardant nos fichiers à jour, nous pourrons vous transmettre tout courrier vous concernant, par exemple : envoi de votre carte électorale, attestation d'inscription sur la liste électorale, inscription de vos enfants dans les écoles, attestation de recensement pour la JDC (Journée Défense et Citoyenneté), etc.

Inscription des artisans et entrepreneurs locaux

Nous invitons tous les entrepreneurs et artisans locaux à signaler leur activité sur le ban communal. Merci de vous présenter en Mairie avec un extrait Kbis ou un avis de situation SIRENE. Nous pourrons ainsi tenir nos listes à jour pour les prochaines publications sur le site internet, dans l'agenda communal, etc.

Les services de la Mairie seront fermés l'après-midi du vendredi 31 décembre.

Jeu - Concours photo



Nous remercions les participants pour l'envoi de leurs photos.

Vous souhaitez participer au concours photo pour le prochain p'tit lien ?

Envoyez-nous une photo de Kembs au format portrait (taille minimum 3 Mo) par mail à bulletinmunicipal@kembs.alsace avant le **lundi 24 janvier**.

Le comité de rédaction choisira la plus belle photo pour la prochaine couverture du p'tit lien.

A vos appareils !

Délibérations

Conseil municipal du 8 novembre 2021

Avis favorable pour les autorisations d'urbanisme suivantes

- RIETH David, garage, 4 rue des Ecoles
- LEBOUC Frédéric, pergola, 19 rue du Bouleau
- Cabinet GEOMEX, division foncière, 40 rue du Moulin
- AZ PROMOTIONS, division foncière, 44 rue du Rhin
- SINCHOLLE BOUANIMBA Morgane, transformation d'un garage en habitation + création d'ouvertures, 20 rue du Cerf
- COLLIN Loïc, création d'une porte fenêtre, 6 rue des Vosges
- SILVA Hugo, carport, 9 rue des Bleuets
- BOUVRON Jean-Louis, terrasse, 10 rue des Buissons
- HAGIST Elhame, pergola, 19 rue des Puits
- WITWICKI Lucien, couverture d'une terrasse, 9 rue des Sangliers
- LEBOUC Frédéric, structure complémentaire à la pergola existante, 19 rue du Bouleau
- BARTHELME Claude, panneaux photovoltaïques, 4 rue des Jardins
- MONTEIRO Paulo, terrasse, 5 rue du Noyer
- LECOURT Hugues et Anne-Catherine, extension, 17 rue du Bouleau
- IMSE Mélanie, pergola + clôture, 72c rue du Rhin
- NEFF Fabien, piscine, 34 rue du Noyer
- BROSZAT Patrick, transformation d'un garage avec modification d'ouverture, 8 rue de l'Augraben
- BROSZAT Patrick, abri de jardin + clôture, 8 rue de l'Augraben
- KARLE Eric, piscine, 4 rue de la Hardt
- MARTY Urs, abri de jardin, 15 rue des Romains
- HAY Alexandre, piscine, 15 rue des Bosquets
- SCI EUROINDUSTRIE, clôture, rue de Habsheim
- SAZPINARI Hasan et Derya, toiture sur terrasse, 52 rue du Rhin
- TOPALLI Lavdim, maison individuelle, 3 rue du Moulin
- DRUMMER Alain, terrasse bois + palissade, 10 rue du Bouleau
- LEROY Cédric et Nelly, maison individuelle, 103b rue du Maréchal Foch
- SCHWOB Matthieu et STUDER Isabelle, couverture sur terrasse, 6 rue du Tilleul
- SCCV DU FER A CHEVAL, modifications diverses, 4 rue Paul Bader

Maintien de la tarification

Le Conseil a décidé de maintenir les tarifs du périscolaire pour 2022 ainsi que les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2021/2022.

Avant-projet d'aménagement de l'école Jean Monnet et création d'un périscolaire

L'augmentation de demande d'inscription au périscolaire nécessite la création de places supplémentaires dans la structure afin que les enfants puissent bénéficier d'un accueil de qualité. Par ailleurs, l'ouverture de nouvelles salles de classe est nécessaire. L'équipe de maîtrise d'œuvre, dont l'architecte Krummenacher Eric est le représentant, a soumis son projet de travaux afin que le dossier d'appel d'offres à destination des entreprises puisse être élaboré. L'estimation du montant des travaux s'élève à 1 806 000 € HT soit 2 167 200 € TTC. Le Conseil a retenu des travaux supplémentaires, principalement inhérents à des améliorations au niveau énergétique sur l'ensemble du bâtiment, qui portent l'enveloppe estimative globale à 2 379 000 € HT soit 2 854 800 € TTC.

Taxe d'aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement pour la part communale est porté à 5 % à compter du 1^{er} janvier 2022. Sont exonérés totalement les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers.

Lutte contre les dépôts sauvages de déchets

Afin de lutter contre ce phénomène, le Conseil municipal a voté l'instauration d'une redevance forfaitaire de 1 000 € due par l'auteur de tout abandon illégal de déchets sur la (mégots, déjections canines, masques, etc.).

Acquisition d'équipements par la Commune pour la vie associative locale

Judo Club Rhénan de Kembs : achat d'un tapis de course pour un montant de 2 249 €. Participation de l'association à hauteur de la moitié de la somme.

Contrat de partenariat avec les commerçants kembsois et l'association Espace Rhénan Animation

Ces contrats de partenariat sont reconduits pour l'année 2021 dans le cadre des chèques-cadeaux offerts aux seniors pour Noël.

Convention avec l'Association APALIB

La Conseil a voté en faveur de la signature d'une convention afin de lutter contre l'isolement des personnes qui se sentent seules.

Convention relative à l'accueil de proximité

Les élus ont voté favorablement à la signature d'une convention avec la Direction Départementale des Finances publiques du Haut-Rhin pour la mise en place d'un accueil de proximité assuré par des agents du service des Finances publiques. Ce dispositif sera mis en place à la Mairie de Kembs à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie et sur le site internet rubrique Municipalité / Procès-verbaux des Conseils municipaux.

Travaux / Aménagements

Rue du Rhin – Marquage routier

Les flux de circulation ont été canalisés afin de limiter la vitesse des véhicules à moteur et donner l'espace nécessaire aux vélos, aux piétons et au stationnement afin que la circulation de chacun se fasse en toute sécurité. Nous vous rappelons que pour dépasser un cycliste sans le mettre en danger, la distance doit être de 1,50 m entre votre véhicule et le cycliste.



Rappel : la vitesse sur l'ensemble de la commune est limitée à 30 km/h pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, sauf bus. De plus, au droit de l'école Léonard de Vinci, du périscolaire, rue du Moulin et rue des Jardins, la vitesse est limitée à 30 km/h pour tous les véhicules. Le respect de ces limitations permet

de garantir une meilleure sécurité des enfants lors de leurs déplacements en direction de l'école. Merci à toutes et tous de respecter la réglementation.

Rue du Moulin – Jardins pédagogiques

Les jardins pédagogiques, éléments de transition écologique gérés par l'association GASPR et la Ville de Kembs (50/50), ont pour objectif d'éduquer la jeunesse à la nature, à la cuisine de produits de la terre et à la distribution de ces produits à des fins locales.

Le projet comprend 2 étapes : l'aménagement de l'ancien terrain de football en jardins de production de fruits et légumes suivant les principes de la permaculture puis l'aménagement des anciens locaux du FC Loechlé (magasin de distribution des produits du jardin, cuisine pédagogique pour apprendre la transformation aux enfants, vestiaires et stockage de matériels).

Les travaux de bâtiment

Ecole Jean Monnet – Réhabilitation, ajout de salles de classe et construction d'un périscolaire

Pendant les vacances scolaires, les travaux préliminaires aux études (sondages de sols, diagnostics amiante et plomb) ainsi que les essais de résistance sur les murs ont été exécutés afin de mieux appréhender l'étendue des travaux à réaliser et d'assurer la sécurité structurelle et sanitaire de l'édifice futur. Un avant-projet a été approuvé par la Commune pour des travaux qui démarreront l'été prochain.

Service hivernal

L'hiver arrive et, comme tous les ans, les services techniques s'organisent afin que la population subisse le minimum de désagréments. Une astreinte appuyée par une surveillance météo quotidienne est mise en place par la Commune, en relation avec Saint-Louis Agglomération.

La priorité, en cas d'épisode neigeux important ou de verglas, est donnée à la sécurité des rues en pente, aux cheminements des écoliers, au déver-

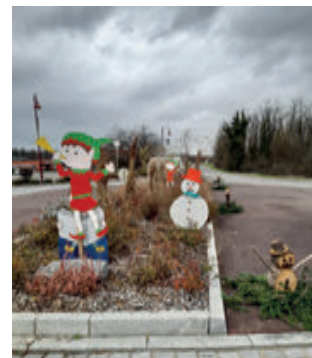
glacage des cours d'école, au dégagement des accès aux services et aux commerces.

Lors du déneigement, le stationnement des véhicules sur le trottoir est gênant. Merci pour votre aide et compréhension.

Illuminations et motifs de Noël

Notre village s'est illuminé aux couleurs de Noël et se prépare aux fêtes de fin d'année. Les carrefours ont été décorés par les services techniques et le Groupe citoyens solidaires avec des décorations qu'ils ont réalisés.

Les services techniques se joignent à M. le Maire et son Conseil municipal pour souhaiter à toutes et à tous, de belles fêtes de Noël ainsi qu'une nouvelle année pleine de santé, de projets et de joies partagées.



Prévention

Le mot de la police

Nouvelle réglementation dans l'allée des Marronniers

La circulation dans l'allée des Marronniers s'effectuera dorénavant en **sens unique** en venant de la rue des Acacias, le but étant de ne plus faire traverser les enfants pour leur sécurité.

Une nouvelle signalisation a été mise en place avec le panneau "sens interdit". Interdiction pour les automobilistes de tourner dans l'allée des Marronniers en venant de la rue des Églantiers. Le non-respect du sens interdit est sanctionné par une amende de 135 € avec retrait de points sur le permis de conduire.

De plus, il est interdit de stationner sur le trottoir dans l'Allée des Marronniers sous peine de verbalisation. (135 € d'amende, conformément à l'article 417-11 du Code de la Route).



Nouvelle réglementation dans la rue de la Promenade et la rue des Fleurs

Dès l'installation de la signalisation verticale, **la rue de la Promenade passera en sens unique pendant les heures d'entrée et de sortie scolaires.**

Ainsi, les jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h15 à 8h45, de 11h30 à 12h00, de 13h30 à 14h00 et de 16h15 à 16h45, la rue de la Promenade sera à sens unique sur le tronçon entre la rue du Rhin et l'abord du parking de l'école Paul Klee. L'entrée se fera depuis la rue du Rhin et la sortie par la rue de Lencouacq ou la rue des Fleurs. L'accès au parking de l'école Paul Klee reste accessible depuis la rue des Fleurs ou la rue de Lencouacq. Cette modification de trafic implique le **passage en zone 30 de la rue des Fleurs.**

Nouvelle application de la Gendarmerie de Sierentz

La Gendarmerie de Sierentz s'est dotée d'une nouvelle application, PanneauPocket, afin de partager avec le plus grand nombre de riverains des informations et des alertes au niveau local.

Chaque semaine, des informations utiles seront mises en ligne afin de vous prévenir et vous alerter sur des thématiques diverses (escroqueries internet, cambriolages, vols à la roulotte, harcèlements, etc.).

La Gendarmerie BTA de Sierentz vous informe et vous alerte avec PanneauPocket

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez la Gendarmerie BTA de Sierentz ou 68510
- 3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur votre ordinateur app.panneaupocket.com

Disponible gratuitement sur

Appel à la vigilance

Lors de vos déplacements en automobile et notamment la nuit, suite à l'augmentation des collisions avec du grand gibier (sangliers et autres), nous vous conseillons vivement d'adapter votre vitesse sur les voies de circulation (départementales, nationales) ne possédant ni éclairage public ni clôtures de sécurité.



Culture / Spectacles



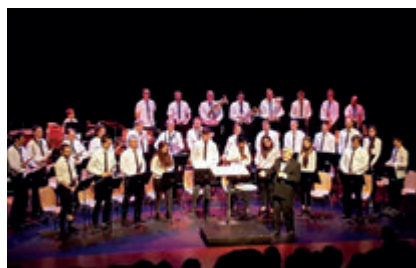
Dimanche 9 janvier à 16h00

Concert. Tout public

Harmonie Municipale de Kembs Concert de Nouvel An

Le programme fera la part belle aux musiques de circonstance : un peu d'opéra, de musique viennoise parce que la vie est une fête et que nous allons la fêter en musique.

Direction : MIMO ILIEV



Samedi 22 janvier à 20h00

Humour musical. Tout public.

Tarif : 12 € (Réduit : 10 €)

Durée : 1h10

Les Swing Cockt'Elles

De l'impeccable ménagère des années 50 à la diva déjantée, les Swing Cockt'Elles chantent la femme dans tous ses états. Trois voix féminines pleines d'humour, hautes en couleur et énergiques.

Mercredi 5 janvier à 14h30

Mystère

Aventure (1h37)

Jeudi 6 janvier à 20h00

Les Tuche 4

Comédie (1h39)

Mercredi 12 janvier à 14h30

Samedi 15 janvier à 14h00

Tous en scène 2

Animation (1h50)

Jeudi 13 janvier à 20h00

Mes très chers enfants

Comédie (1h33)

Jeudi 27 janvier à 20h00

Animal

Documentaire (1h45)

Retrouvez toute
la programmation sur
www.espace-rhenan.fr

Festival International de danse jazz d'hiver

Mercredi 16 février à 20h00

Danse par la Cie Ben Aïm. Tout public. Tarif : 12 € (Réduit : 10 €)

Ô mon frère !

Une pièce sensible et poétique qui trouve son inspiration dans l'univers photographique de Josef KOUDELKA. Sur les musiques de Leonard COHEN, elle évoque avec force la beauté du lien fraternel, la rudesse et la mélancolie de l'exil.

Chorégraphie : Christian et François BEN AÏM

Interprétation : Christian et François BEN AÏM, Rémi LEBLANC-MESSAGER

Vendredi 18 février à 20h00

Danse. Tarif : 12 € (Réduit : 10 €)

Le Tremplin

Le tremplin offre aux artistes un espace où ils peuvent partager leur création chorégraphique avec des formes courtes. Une soirée pour voir la danse comme un espace de questionnement aussi varié que prolifique.



Allée Eugène Moser - 68680 Kembs - ☎ 03 89 62 89 10 [f espacerhenan](https://www.facebook.com/espacerhenan)



Vous pourrez retrouver toutes les informations sur le site <http://mediatheque.kembs.alsace> notamment les animations proposées, les nouveautés, les coups de cœur. Vous accéderez à notre catalogue en ligne. Ce site vous permettra également de gérer votre compte "lecteur" avec les réservations, les prolongations de réservations, etc.

Pour information, la Médiathèque sera **fermée l'après-midi du vendredi 31 décembre 2021 et rouvrira le mardi 4 janvier 2022.**

Associations

Autour du monde associatif

La Maison du Patrimoine



Chers Amis du Patrimoine,

Comme nous vous l'avions promis, nous réitérons l'**exposition "les pieds dans l'eau"** qui n'avait malheureusement pas pu avoir lieu l'année dernière.

Du 11 janvier au 17 février 2022, les Amis du Patrimoine de Kembs, en collaboration avec le Syndicat des Rivières de Haute-Alsace, vous invitent à venir découvrir cette exposition sur les crues et les inondations.

Elle a été conçue et réalisée en 2020 à l'initiative de Rivières de Haute-Alsace, dans le cadre de la commémoration des 30 ans des crues de février 1990, derniers événements majeurs survenus dans le Haut-Rhin. Elle est le fruit d'un partenariat entre les Rivières de Haute-Alsace, la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) et l'Ariena (Réseau associatif régional d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace).

Dynamique et interactive, cette exposition propose un cheminement pédagogique, construit autour de panneaux thématiques, combinant activités ludiques et vidéos éducatives. Vous retrouverez également un parcours consacré à l'histoire et à la mémoire, avec un focus réalisé à partir de photos d'archives inédites.

Cette exposition itinérante dans tout le département permet de sensibiliser le grand public sur la thématique des crues, de valoriser les travaux réalisés en rivières depuis plus de 30 ans par la CeA et de faire connaître les missions de Rivières de Haute-Alsace.

Entrée libre, tous les mercredis de 14h à 18h et le 1^{er} dimanche du mois de 10h à 12h.

Contact : Maison du Patrimoine ☎ 03 89 31 69 88 ou Céline BACH ☎ 06 36 60 14 14

✉ maisondupatrimoine@kembs.alsace

Exposition itinérante dans le Haut-Rhin
30 ans après les inondations de février 1990

Info-programme sur www.rivieres.alsace

**DU 11 JANVIER
AU 17 FÉVRIER 2022**
KEMBS
MAISON DU PATRIMOINE



Les sapeurs-pompiers vous informent



Entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2021, le Centre de Première Intervention de Kembs a réalisé 139 interventions : 101 secours à personnes, 12 incendies, 10 accidents sur la voie publique, 13 opérations diverses et 3 risques technologiques et naturels.

Prévention des risques liés au monoxyde de carbone

Ce gaz est incolore et inodore mais peut être mortel. Le monoxyde de carbone vient des appareils de chauffage ou de cuisson mal entretenus ou mal utilisés, fonctionnant au gaz, au bois, au charbon ou autre combustible.

Comment éviter l'intoxication au monoxyde de carbone ?

- Chaque jour aérez votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver
- S'assurer que le logement dispose de grilles ou de bouches d'aération propres pour que l'air circule correctement
- Ramoner les conduits de cheminée, inserts et poêles est obligatoire
- Faire contrôler et entretenir chaque année les appareils de chauffage, les chaudières, cuisinières, chauffe-eau, etc.
- Ne jamais utiliser une cuisinière, un barbecue ou un brasero comme chauffage de secours
- Ne jamais laisser tourner le moteur d'une voiture dans un garage, qu'il soit privé ou public
- Installer un détecteur de monoxyde de carbone (CO) conforme à la norme européenne EN50291

Maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, perte de connaissance sont autant de symptômes qui doivent vous alerter sur la présence de monoxyde de carbone. En cas de suspicion d'intoxication :

- Ouvrez les fenêtres pour aérer la pièce
- Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson
- Quittez les lieux
- Appelez les secours en composant le 18 ou le 112 depuis l'extérieur du logement.



Crémation des sapins et défilé de lampions

Ne jetez pas vos sapins !

Samedi 15 janvier 2022, les pompiers vous proposent de passer une soirée conviviale.



Ils se chargeront de réchauffer l'ambiance avec un bûcher confectionné avec les sapins de Noël que vous aurez déposés durant la journée au niveau du pré entre la Mairie et l'Espace Rhénan.

Pour chaque sapin déposé, 1 € de bon d'achat sera offert pour la restauration durant la soirée.

A 18h30, une marche aux lampions démarrera sur la place du bûcher et fera une boucle autour du site (maximum 1 km). Ces lampions seront en vente à partir de 18h pour le plus grand plaisir des enfants et des parents.

Les sapeurs-pompiers de Kembs et le Groupe citoyens solidaires assureront l'intendance en vous proposant tartes flambées, soupe, vin chaud et jus de pomme, etc. toute la soirée.

Amicale des donneurs de sang



Vous avez certainement entendu l'appel lancé dans les médias concernant les réserves de sang qui sont très basses.

Je demande, au nom de l'Amicale et des malades, à ceux qui ont 18 ans révolus, de venir aux prochaines collectes.

Avec cette demande, nous espérons atteindre ceux qui croient qu'ils n'en ont pas besoin. Que diriez-vous si vous deviez perdre une personne de votre entourage parce que les médecins n'ont pas pu la sauver par manque de sang à transfuser ?

Alors venez nombreuses & nombreux aux 4 prochaines collectes : **4 février, 5 juin, 24 août, 18 novembre 2022.**

Les malades et les accidentés comptent sur vous.

L'amicale vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Contact : Fernand FROEHLI ☎ 06 69 90 43 43
✉ viviane.froehly@bbox.fr

My bien-être Kembs

Nouvelle association

L'association "My Bien-être Kembs" propose des séances de relaxation et de gym douce.

Il est important de prendre soin de soi, non seulement physiquement mais aussi mentalement.

Un moment à soi, un moment qui nous appartient, où l'on peut libérer toutes les tensions et se recentrer sur soi.

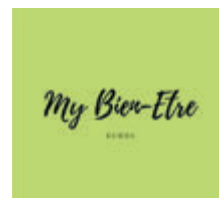
Les **mardis soir de 19h à 20h**, les séances sont consacrées à la relaxation, la détente, la libération du stress, tout ceci grâce à la méditation guidée et à des activités où les cinq sens sont mis en avant.

Mouvements doux inspirés du Tai-Chi, méthode de respiration, l'automassage comme le qi gong, instruments de musique comme les percussions et les bols tibétains, à chaque cours sa nouveauté.

Les **jeudis soir de 19h à 20h** c'est la remise en forme qui est à l'honneur, grâce à des séances de gym douce, de renforcement musculaire doux ou dynamique où les capacités, le rythme de chacun et chacune sont respectés tout au long de la séance.

Les séances de gym sont variées grâce à de nombreux accessoires (poids, élastiques, bâtons, etc.) et se déroulent au sous-sol de l'école maternelle Les Lutins, rue de Schlierbach.

Contact : Patrice RIVELLO ☎ 06 86 66 81 83
✉ mybienetre.kembs@gmail.com



Ping ou Pong

Dimanche 16 janvier 2022 l'ASL Tennis de Table organise un tournoi ouvert à tous (loisirs et licenciés*) **à partir de 8h à la salle polyvalente** (pass sanitaire obligatoire).



Inscription (pré-paiement en ligne ou le samedi après-midi à la salle) : Adultes 6 € / -16 ans : 4 €.

Inscription (paiement sur place le dimanche) : Adultes 8 € / -16 ans : 6 €.

Restauration sur place (réservations souhaitées) : Echine grillée sauce champignons, frites, salades, fromage et café. Tarifs : 13 € ou 9 € (-12 ans).

Inscriptions / réservations :
Jérémy WILLIG ☎ 06 59 35 80 91
Patrick BOLLECKER ☎ 06 08 01 74 42
ou ✉ yan.marb@gmail.com

* Handicap : Non (tableau haut et tableau bas)

Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année.

Football Club Pays Rhénan



Depuis la rentrée, une nouvelle aventure a démarré pour les amoureux du football à Kembs et sa région. Son nouveau nom, le **Football Club Pays Rhénan (FCPR)** est le résultat de la fusion entre les clubs : FC Kembs Réunis, l'AS Niffer et le FC Petit-Landau.

La nouvelle structure est présidée par Olivier TORRES, entouré par 3 vice-présidents : Laurent TORRES, Vincent GIRAUD et Sébastien BILS, le secrétaire général Frédéric JOBERT, la trésorière Sandra DI PERSIO, le responsable technique Frank REICHSTADT, un responsable jeunes compétition Gregory VINCENT et un responsable jeunes football animation Marc BOULDOUYRE, tous soutenus par plus de 40 dirigeants.

Le club recense à ce jour plus de 300 licenciés et propose des activités sportives dont le centre d'intérêt est le football.

Nos jeunes catégories (joueurs de 5 à 18 ans) sont en Groupement avec le FC Habsheim et l'US Zimmersheim pour former le **Groupe Pays Rhénan et de la Hardt (GPRH)** qui est une suite logique de 27 années d'entente sous la bannière de l'EJPR.

Pour les seniors, nous avons 4 équipes (réparties dans les divisions suivantes : Régionale 2, D1, D2 et D6) engagées en championnat et une section vétérans, qui jouent sous une nouvelle couleur, le gris. Les entraînements et matchs se jouent sur les 3 pôles sportifs, mis à la disposition par les municipalités respectives.

Cette fusion est le fruit d'un travail intense réalisé par plus de 30 personnes réparties en groupes de travail avec des objectifs spécifiques. Ce travail a débuté fin d'année dernière pour aboutir juste dans les temps pour démarrer la nouvelle saison. La volonté des membres du comité directeur a été de se réunir pour être plus fort, plus structuré, à l'image de l'entente des jeunes.

Nous saluons le soutien de ce projet par nos communes, mais aussi par les instances de la Ligue du Grand Est et le district 68.

Coté manifestations, un premier loto a eu lieu le 30 octobre et a rencontré un franc succès. D'autres manifestations sont à venir début 2022 : les traditionnels tournois en salle à Kembs et Petit Landau, un second Loto, la paëlla pétanque de Niffer. La saison sera clôturée par un bal le 4 juin 2022.

Nous espérons vous voir autour de nos terrains de football ou lors d'une manifestation.

Contacts : Président Olivier TORRES ✉ paysrhenan.fc@alsace.lgef.fr [fcpaysrhenan](https://www.facebook.com/fcpaysrhenan)

- **Frédéric JOBERT** ☎ 06 22 58 54 29
Secrétaire Général (pour toutes les questions administratives)
- **Grégory VINCENT** ☎ 06 12 41 15 68
Responsable section des Jeunes (pour toutes les questions inscriptions Jeunes)
- **Frank REICHSTADT** ☎ 06 48 76 58 59
Responsable technique / sportif (pour toutes les questions inscriptions Seniors)

Groupe de citoyens solidaires



Le nouveau groupe de citoyens solidaires a fabriqué quelques décorations de Noël pour compléter celles déjà faites par les agents du service technique. Ces décorations ont été réalisées avec des matériaux

de récupération. Cinq journées de travail ont été nécessaires.

Le groupe a pris beaucoup de plaisir à confectionner ces décors, nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à les admirer. Après Noël, nous commencerons les décors de Pâques et de printemps.

Contact : Christiane ROSSÉ ☎ 03 89 48 37 08
✉ christiane.rosse@kembs.alsace



■ Deux médailles pour l'ASLBK aux championnats de France Jeunes

Deux saisons après les premières médailles du club obtenues par Léana LAURENT lors des championnats de France Jeunes 2019, l'école de badminton de Kembs (ASLBK) a récidivé l'exploit lors de l'édition 2021 qui a eu lieu à Mulhouse du 11 au 14 novembre :

- Alyssa VOGT (12 ans) remporte une médaille de bronze dans le mixte U13 associée à son partenaire Clément MASSIAS de l'ASPTT Strasbourg ;
- La paire du club Elisa HESS (11 ans) / Alyssa VOGT remporte également une médaille de bronze dans le double dame U13 et passe à un cheveu de la finale (score de la 1/2 finale : 15/21 – 21/13 – 19/21).

Au-delà de ces médailles, ce sont 10 jeunes du club qui étaient qualifiés sur ces championnats de France, un record pour l'ASLBK. Et certains se sont également illustrés, comme Océane WEIDER ou Justine LANG qui atteignent respectivement les 1/8 finale et les 1/16 de finale du simple U19.

Ces résultats sont le fruit d'une orientation forte en direction du haut-niveau que le club a faite depuis 5 ans maintenant, renforcée par l'arrivée d'un entraîneur salarié au club, Massimo LEVANTE, en septembre 2020.

Depuis la reprise des compétitions en sortie de confinement en mai 2021, les déplacements (Danemark, Hollande, Autriche, Allemagne, Luxembourg...) et les podiums se sont enchaînés pour les 3 joueuses listées

haut-niveau du club : Léana LAURENT (13 ans), Alyssa VOGT (12 ans) et Elisa HESS (11 ans) :

- Victoire en simple et en double U15 pour Léana LAURENT en Autriche en juin et 2^e place du simple U15 en Allemagne en août ;

- Victoire en double et mixte U13 d'Alyssa VOGT au tournoi international de Bordeaux en août ;

- Victoire en simple et en double U13 d'Elisa HESS au Luxembourg en octobre.



Et comme les exploits n'arrivent jamais seuls, Elisa HESS a réalisé une performance inédite lors de la première étape du Circuit Elite Jeunes qui a eu lieu à Saint-Louis du 26 au 28 novembre 2021, en s'imposant dans les 3 tableaux U13 (simple, double et mixte). Cette compétition regroupait les 12 meilleurs joueurs français de chaque catégorie d'âge.

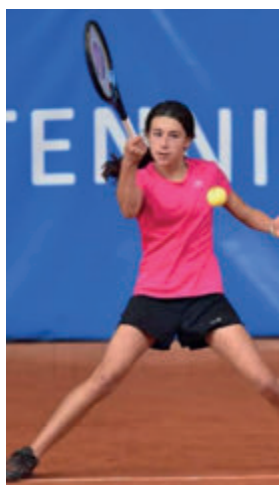
Enfin, Léana LAURENT a obtenu sa première sélection en équipe de France U15 pour participer au tournoi des 8 nations par équipe du 16 au 19 décembre 2021.

Cependant, l'ASLBK reste un club convivial de 150 membres où tous les niveaux se côtoient et qui n'attend que vous.

Contact : Benoît LAURENT

✉ benoitlaurent.aslbk@yahoo.fr ☎ 06 84 51 01 24

■ Tennis Club de Kembs-Niffer



Elisa ROHRBACH, 12 ans, licenciée au TCKN et désormais classée 2/6, a eu une actualité chargée ces derniers mois, forte en émotions et performances diverses. Suite à sa victoire au tournoi Europe U14 de Bar le Duc et sa très belle place de finaliste au tournoi Europe U12 de Gradignan, Elisa a été sacrée vice-championne en simple et en double à Rouen lors des Championnats de France en catégorie 11/12 ans. Peu après, Elisa a appris, non sans grande émotion, qu'elle intégrait la Team BNP Paribas des Jeunes Talents : 10 nouveaux jeunes ont été sélectionnés pour en faire partie. Elisa va fièrement représenter le Tennis Club de Kembs-Niffer. Elle a d'ores et déjà eu l'opportunité de fouler les terres du Court Central de Roland Garros et même de taper la balle avec Jo Wilfried TSONGA. Ce moment privilégié restera à jamais gravé pour Elisa. Nous lui souhaitons encore de très belles rencontres tennistiques comme celle-ci ! La prochaine échéance pour Elisa sera le Tournoi International des Petits As à Tarbes, le mondial de tennis des moins de 14 ans, une référence absolue du tennis international jeunes. Elisa, le TCKN est très fier de ton parcours et croit en toi !

A noter également, la très belle performance de l'Equipe Hommes des + de 45 ans du TCKN, qui sont devenus Champions d'Alsace. Un grand bravo à Laurent, Hervé et Pascal pour leur superbe parcours dans une poule très relevée.

Malgré la situation sanitaire, la compétition a pu reprendre et les joueuses et joueurs du TCKN portent fièrement les couleurs de leur club lors des divers tournois de la région (jeunes et adultes), mais également lors des championnats par équipe hiver qui ont débuté début décembre. Pas moins de 4 équipes femmes et 3 équipes hommes sont engagées. N'hésitez pas à venir les encourager les samedis à partir de 14h et les dimanches à partir de 9h.



Nos écoles

Plantations d'arbres et haies vives

Les enfants des 5 écoles se sont relayés le vendredi 26 novembre au jardin pédagogique de Kembs pour planter 80 plants de haies vives et 10 arbres fruitiers. Ces plants ont été mis à disposition par les Haies Vives d'Alsace et la Maison pour la Science de Strasbourg.

En amont de cette journée, les enfants ont été sensibilisés sur l'intérêt d'une telle opération pour la biodiversité. D'autres actions suivront tout au long de l'année scolaire.



Ecole de musique



L'Espace Rhénan a accueilli, mercredi 1^{er} décembre, les élèves de l'école de musique pour la première audition de l'année.

Pour plusieurs élèves, c'était un baptême sur scène. Bien qu'intimidés, tous ont réussi à faire une jolie démonstration de leurs progrès.

Prochaine audition le **jeudi 17 mars à 18h30 à l'Espace Rhénan.**



Gaspr - Fabrication de jus de pomme



Pour valoriser les produits disponibles localement, une cueillette de pommes a été organisée le

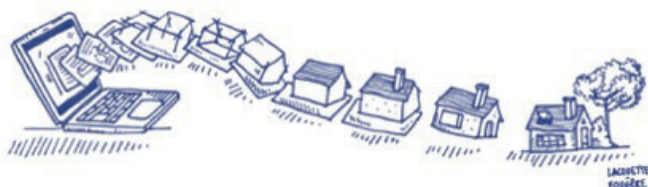
13 octobre dernier sur le ban communal par le Gaspr, en partenariat avec la Ville de Kembs.

La récolte a été transformée en jus de pomme et 80 bouteilles ont été données à l'ALSH.

Cette action sera renouvelée l'année prochaine.



Nouveauté Dématérialisation des autorisations d'urbanisme



À compter du **1^{er} janvier 2022**, vos demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme s'effectueront en ligne, de manière sécurisée, gratuite et facilement accessible.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer directement toutes les pièces d'un dossier, plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture des guichets.

Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée.

Le service urbanisme reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à le solliciter dès la constitution de votre dossier !

Rendez-vous sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme :

 <https://gnau32.operis.fr/saintlouisagglo/gnau>

(accessible à compter du 1^{er} janvier 2022)

Permanence info énergie

Pour vous accompagner dans vos projets d'économies d'énergie, Saint-Louis Agglomération, en partenariat avec Alter Alsace Energies et avec le soutien de l'Ademe, vous propose le service gratuit et neutre d'un Espace Info Énergie près de chez vous.

Permanence en Mairie de Kembs le **mercredi 16 février de 14h à 18h**.

Pour prendre rendez-vous : **Alter Alsace Energies**

 03 89 50 06 20  eie68@alteralsace.org



Congrès Salon des Maires du 16 au 18 novembre à Paris

C'est dans une démarche personnelle, à leurs frais, que Joël ROUDAIRE, Céline BACH, Francis SCHACHER et Claude TIXERONT se sont rendus au Salon des Maires pour trois journées de rencontre. Ils ont ainsi pu échanger avec les élus notamment les sénateurs, députés et ministres. Les grands débats se sont portés sur les leviers des économies locales, l'équilibre des territoires ou bien encore les finances locales face au double défi de l'investissement et des services à la population.



Madame la Ministre Brigitte KLINKERT



Monsieur le Député Bruno FUCHS



Monsieur le Président de la CeA Frédéric BIERRY

Elections : du nouveau pour les procurations

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration.
- L'électeur peut interroger sa situation électorale (ISE) sur service-public.fr.
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

- Les fonctionnalités de la téléprocédure "Maprocuraction" sont enrichies.

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).



- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser "Maprocuraction".

- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Pour demander, comme pour résilier, une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

Seniors

Comme l'année dernière, des chèques cadeaux seront offerts à nos seniors de plus de 70 ans, en compensation de l'annulation du repas de Noël.

Ils pourront ainsi se restaurer, se faire un petit cadeau ou aller chez le coiffeur par exemple.

En supplément, la Ville de Kembs et l'Espace Rhénan Animation, vont également leur offrir une place de cinéma ou de spectacle, selon leur envie, à l'Espace Rhénan.

La distribution des chèques cadeaux s'effectue à l'accueil de la Mairie jusqu'au vendredi 7 janvier.

Cette démarche a pour but de gâter nos seniors mais également de soutenir nos commerçants, artisans et l'Espace Rhénan.



"Pour ne jamais oublier"

Commémoration du 11 novembre en présence de M. Christian KLINGER, sénateur du Haut-Rhin.



Information de la Préfecture du Haut-Rhin

À l'occasion des fêtes de fin d'année, et par mesure de sécurité, interdiction d'achat, de vente, de cession, d'utilisation, de port et de transport des artifices de divertissement et articles pyrotechniques dans le Haut-Rhin jusqu'au 3 janvier 2022 à 8h00.



Nouvel entrepreneur
Clarisse TIXERONT

✉ cavaletvous@gmail.com

f [Caval&Vous](#)

Cavalière et monitrice d'équitation indépendante
Travail du cheval, cours, coaching, gardiennage

Nos jubilaires

Octobre

BRAND Joséphine (90 ans)
est née le 16 octobre 1931

WILLER Alvine (80 ans)
est née le 8 octobre 1941

GOUVEIA Rosa (80 ans)
est née le 17 octobre 1941

Novembre

L'HUISSIER Claudine (85 ans)
est née le 13 novembre 1936

JUILLET Jean (80 ans)
est né le 18 novembre 1941

BRAGHIROLI Marie (80 ans)
est née le 23 novembre 1941

Noces d'Or

Liliane et François ROTZINGER
se sont mariés le 1^{er} octobre 1971

Jeannine et Laurent SCHWEITZER
se sont mariés le 9 octobre 1971

Christiane et Bernard ULL
se sont mariés le 5 novembre 1971

Etat civil

Naissances

09.10.2021	Eléonore	de HADORN Clément et BAUMLIN Julie
14.10.2021	Stella	de WISCHLEN Yann et BIENTZ Sabrina
21.10.2021	Madie	de MARTIN Julien et QUIRIN Victoria
22.10.2021	Rita	de JOCAJ Dardan et SAHITI Shqiprije
25.10.2021	Naïa Roselyne	de DAUBANAY Michaël et BIRSINGER Christelle
21.11.2021	Edgard Georges	de LIENHART Jean-David et KLARZYNSKI Bénédicte
29.11.2021	Aïlys Ruth Corinne	de LASSER François et LEGRAND Léa

Décès

18.10.2021	HABERMACHER Hélène
23.10.2021	SCHIBENY Emilie
31.10.2021	STEFFAN Fabien
03.11.2021	HERR Elise
07.11.2021	SCHROEDER Marcel
06.12.2021	STROBEL Martine
08.12.2021	BECK Marie

Grands anniversaires

Janvier

92 ans	BARTHELME Odile	27/01/1930
91 ans	STAEDELIN Fernand	09/01/1931
89 ans	WESPISSE Marguerite	20/01/1933
88 ans	ZIMMERMANN Juliette	06/01/1934
87 ans	BAUMANN Monique	08/01/1935
87 ans	FREYMANN Suzanne	13/01/1935
87 ans	MUNCH Raymond	31/01/1935
86 ans	STEINSULTZ Marthe	01/01/1936
84 ans	GRASSER Gilbert	19/01/1938
83 ans	SCHULTZ Hubert	09/01/1939
83 ans	EBERLING Lucienne	09/01/1939
82 ans	BESSON Daniel	11/01/1940
82 ans	GASS Edeltraut	17/01/1940
81 ans	DESCHANG Jacqueline	22/01/1941
80 ans	GILLET Marie-Thérèse	03/01/1942
80 ans	GODEL Marie-Thérèse	12/01/1942
80 ans	KIENNER Henri	12/01/1942
80 ans	STOECKLIN Pierre	13/01/1942

Février

92 ans	ZWILLER Lydia	06/02/1930
92 ans	MAURER Mariette	18/02/1930
88 ans	MUNSCH Laure	05/02/1934
87 ans	LEYNADIER Félicité	09/02/1935
87 ans	MOLL Liliane	17/02/1935
87 ans	BUCHNER Arlette	19/02/1935
86 ans	GODEL Bruno	13/02/1936
86 ans	ANDERHUBER Raymond	27/02/1936
84 ans	ROOS Paulette	12/02/1938
84 ans	KIELWASSER Marie-Louise	13/02/1938
83 ans	LUTTENAUER Jean-Paul	22/02/1939
82 ans	EHRHARD Marcel	20/02/1940
80 ans	RIEGERT Joseph	16/02/1942
80 ans	HENNA Anne Louise	28/02/1942

Mariage

23.10.2021	MULLER Gilles avec PLESNIAK Aurélie
24.11.2021	KRUMM Guillaume avec HINDELANG Florine
03.12.2021	TABOADA RODRIGUEZ Julio avec DAEGELEN Régine

Pacs

02.11.2021	DEVERCHIN Arnaud avec AFFHOLDER Margot
10.11.2021	DAVID Théo avec MORA Noémie
10.11.2021	ERHART Florian avec LEAN Angélique
07.12.2021	WILLER Olivier avec SCHMITT Tiffany
07.12.2021	MULLER Nathanaël avec MURA Angélique

Ecrivez-nous !

Les pages du p'tit lien vous sont ouvertes.
Envoyez-nous vos informations par mail à
bulletinmunicipal@kembs.alsace avant le
vendredi 28 janvier.



Parution du prochain numéro : février 2022

